



# Le SE-UNSA22 vous informe

La CAPD du 29 août 2016 en bref

## **Renforcement des mesures de sécurité :**

Suite aux tragiques événements de Nice les mesures de sécurité sont renforcées. Le responsable départemental à ce sujet est le secrétaire général : M.Feillel. Il est assisté par M.Buisson qui assure aussi le rôle de conseil auprès des circonscriptions.

Suivant la note de service de juin, il a été demandé aux directeurs volontaires de donner un numéro de portable qui ne serait utilisé que pour un envoi en nombre, au cas où il y aurait une information urgente à leur transmettre (ceux qui ne le souhaitent pas ne le font pas). Un sms test leur sera envoyé à la rentrée, comme cela a déjà été fait pour les chefs d'établissement.

## **Nouveaux programmes :**

Des personnels de référence ont déjà été formés sur le sujet. Lorsque les directives ministérielles seront connues une formation sera mise en place au niveau du département.

## **Mouvement :**

Les services de la DIV1D ont reçu 19 courriers de recours d'affectation. Un Groupe de Travail se réunira mi-septembre pour étudier ces demandes.

## **Affectation de PE stagiaires :**

Cette année il y a 8 stagiaires bilingues, 75 stagiaires monolingues et 2 stagiaires en prolongation de scolarité.

## **Ineat/exeat :**

3 collègues ont demandé leur exeat et l'ont obtenu.

Il y a eu 108 demandes d'ineat pour entrer dans notre département. 52 demandes avec comme premier vœu les côtes d'Armor, c'est un critère déterminant pour être pris en compte.

Le recteur a, pour l'instant, intégré 11 collègues venant d'un autre département. Par ailleurs, 3 entrées se font par échange dans l'académie, ainsi que 2 intégrations dans le 1<sup>er</sup> Degré.

Pour rappel le dossier des ineat/exeat est traité au niveau académique. Les entrées ont été prononcées mi-juillet. Syndicalement nous regrettons toujours de ne pas être associés à ce travail et de n'avoir les informations qu'a posteriori.

Depuis ces entrées les chiffres du département ont légèrement évolué et nous sommes actuellement en surnombre de 11 enseignants (donc en probable sous-nombre d'ici quelques temps). Madame la Directrice Académique va tenter d'obtenir 2 ineat supplémentaires auprès du recteur.

### **Etude des temps partiels :**

Cette année il y a eu 323 demandes de temps partiels dont 207 sur autorisation (soit quasiment le même nombre que l'an passé).

Lors de la CAPD 48 recours nous ont été présentés.

Madame la DASEN nous fait remarquer qu'elle a accepté toutes les demandes de temps partiels (même celles sur autorisation), ce qui n'est pas le cas dans tous les départements, et ce malgré un département en sous nombre en fin d'année et avec un risque identique pour cette nouvelle année. Elle précise donc que toutes les quotités demandées n'ont pas toujours été attribuées car les postes doivent être tous pourvus.

8 demandes de diminution sur des autorisations de droit ont été formulées, 7 sont envisageables, la dernière étant dans la fourchette proposée initialement.

Toutes les demandes de diminution sur autorisation sont refusées à cause du sous nombre, sauf pour un collègue qui a justifié médicalement sa demande.

Concernant les demandes d'augmentation, l'administration ne répondra pas favorablement à ces demandes qui ne permettraient que d'obtenir quelques pourcentages non utilisables par les services. Quelques collègues seront prévenus individuellement que leur quotité pourrait être revue après avis de l'assistante sociale.

### **Changement de jours vaqués :**

Pour l'instant la DASEN n'y accède pas. Ces personnes seront ajoutées au GT de mi-septembre pour voir si on peut ou non revoir ces affectations à cette date.

### **IEN : du changement !**

Mme Rouxel est la nouvelle IEN de Lannion, elle remplace Mme Le Brozec

Mme Le Brozec est la nouvelle IEN ASH et elle remplace Mme Bizouarn

Mme Bizouarn est la nouvelle IEN de Loudéac, elle remplace Mme Ménager

Mme Ménager est la nouvelle IEN maternelle et elle remplace Mme Gastard (qui part bientôt à la retraite).

M. Deschamps est le nouvel IEN de Guingamp Nord

M. Loyer devient IEN en culture bretonne sur le 22 et 35, Mme Herbert le sera pour le 29.